

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil municipal s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 07 février 2026.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Caroline BERTHOLET, Carine BOUCHON, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Messieurs Rui DA SILVA SANTOS et Emmanuel DUFOUR représenté par Mme VISINONI.

Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions prises par délégation du maire :

- Néant

❖ **Élaboration d'un diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'assainissement collectif des eaux usées**

La commune de DEUX-CHAISES dispose d'un système d'assainissement collectif regroupant : le réseau d'assainissement, la station d'épuration et les postes de relevage. Les collectivités ont l'obligation de réaliser un diagnostic de leurs installations de façon périodique et a minima tous les 10 ans. Or la commune de DEUX-CHAISES a un diagnostic qui date de 2008. Il nous est demandé aujourd'hui par la DDT de l'Allier de s'engager dans la réalisation d'un diagnostic.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis établi par le bureau d'études SECAE pour la réalisation de ce diagnostic. Il s'élève à 20 260,00 euros HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et au titre de la DETR 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'inscrire l'élaboration d'un diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'assainissement collectif des eaux usées au budget 2026 – article 203 pour un montant de 25 000 euros.
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention à hauteur de 30 % au titre de la DETR 2026
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes
Élaboration diagnostic et schéma directeur assainissement collectif	20 260,00	- Agence de l'Eau = 10 130,00 - DETR = 6 078,00 - Autofinancement = 4 052,00
TOTAL	20 260,00 €	20 260,00 €

- **CHARGE** le maire de déposer les demandes de subventions
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires

❖ Réparation cloches église

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que lors de la vérification annuelle des cloches de l'église, les techniciens de la société Bodet ont observé un dysfonctionnement de la carte électronique du moteur de volée. Le devis de réparation proposé s'élève à 1 144,80 euros TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le devis de réparation du moteur de volée établi par la société BODET pour un montant de 1 144,80 euros. Cette dépense sera inscrite à l'article 615221 du budget 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

❖ Modification régie camping municipal : acceptation des paiements par carte bancaire

Afin de faciliter les paiements des séjours au camping municipal, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre en place la possibilité de régler par carte bancaire. Cette solution impliquera la nécessité de se procurer un terminal de paiement électronique, des frais seront également imputés à chaque encaissement par carte bancaire mais la mise en place de ce moyen de paiement semble nécessaire.

Il donne lecture d'une proposition de de modification de la régie de recettes à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **ADOpte** la modification de la régie de recettes du camping municipal présentée par Monsieur le Maire
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition ou la location d'un Terminal de Paiement Electronique aux conditions les plus avantageuses
- **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place du paiement par carte bancaire au sein du camping municipal
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires

❖ Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5212-33b et L.5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 1978 autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif du collège de Montmarault (SIESS) entre les communes de : BEAUNE D'ALLIER, BLOMARD, CHAPPES, CHAVENON, DEUX-CHAISES, LOUROUX-DE-BEAUNE, MONTMARSAULT, MURAT, ST-BONNET-DE-FOUR, ST-MARCEL-EN-MURAT, ST-PRIEST-EN-MURAT, SAZERET, TARGET, VERNUSSE, VOUSSAC ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 267 du 14 octobre 2004 modifiant les statuts du SIESS,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1931 du 11 septembre 2025 portant modification des statuts du SIESS, à savoir la suppression de la compétence « gestion de la cantine scolaire » ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- ❖ **AUTORISE** la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault. Cette dissolution sera effective à compter de l'arrêté préfectoral de dissolution.

Les conditions de liquidation du Syndicat (affectation des résultats, répartition de l'actif et du passif, gestion du personnel...) seront définies avant le vote du compte administratif de clôture et seront soumises aux conseils municipaux des communes membres pour approbation.

- ❖ **AUTORISE** le maire de DEUX-CHAISES à signer la convention de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault.

❖ Avenant à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité du CDG 03

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition d'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité proposée par le CDG03.

Cet avenant porte le taux de cotisation additionnelle à 0,18%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°3 à la convention d'adhésion au service hygiène et sécurité proposé par le CDG03
- **AUTORISE** le maire à signer cet avenant.

❖ Convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition de livres par la bibliothèque départementale aux élèves de l'école et à la population.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une proposition de convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements proposée par le Conseil Départemental de l'Allier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de de convention de développement de la lecture publique entre le Département et les collectivités territoriales ou leurs groupements proposée par le Conseil Départemental de l'Allier.
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention.

❖ Renouvellement vaisselle salle Lucien Labrune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vaisselle commandée auprès de la société DECHO CENTRE a été réceptionnée et peut être mise à disposition des usagers de la salle Lucien Labrune.

Pour cela, il est nécessaire d'ajuster les tarifs appliqués en cas de perte ou de casse de la vaisselle par les usagers.

Il demande aux membres du conseil municipal de réfléchir à la destination de l'ancienne vaisselle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs unitaires de remplacement de la vaisselle mise à disposition à la salle Lucien Labrune en cas de perte ou de casse selon l'annexe ci-jointe.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter, en premier lieu, les associations communales afin de leur proposer le rachat de l'ancienne vaisselle si cela les intéresse.

Questions diverses

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux évoquent les sujets suivants :

1. Projet « 350 000 arbres pour le Bourbonnais » : report du dossier automne 2026
2. CCBB : bilan Etablissement Public Foncier + rencontre ZAC
3. Dossiers successions : DOUGÉ et FERRANDON
4. Abri bus : prise de contact avec Me SALIN pour la transaction
5. Bilan travaux rénovation énergétique
6. Jazz dans le Bocage 2026
7. Installation de composteurs à la salle Lucien Labrune et au camping

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à vingt-deux heures,
Et ont signé les membres présents,